

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 septembre 2019

## ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 250

présenté par

M. Saddier, Mme Duby-Muller, M. Manuel, Mme Trastour-Isnart, M. Viry, M. Cordier,  
M. Cinieri, M. Reiss, Mme Louwagie, Mme Kuster, M. Brun, Mme Corneloup, M. Masson et  
M. de Ganay

-----

**ARTICLE 1ER A**

À l'alinéa 10, après le mot :

« rurales »,

insérer les mots :

« et de montagne ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à prendre en compte la spécificité des territoires de montagne dont les difficultés d'accessibilité peuvent être différentes de celles des zones rurales.